

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE D'AGBANGNIZOUN

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°

3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _ Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Quartier Kegué –

06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	12
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	13
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées	13
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)	13
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	13
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	14
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	14
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	21
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	21
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	21
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	21
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	22
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes	24
8.4.	Appréciation de la performance liée à la revue de conformité des procédures de passation des marchés	25
8.5.	Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés.....	27
IX.	ANNEXES	28

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la Commune d'Agbangnizoun.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la commune d'Agbangnizoun.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	8	110608134
	Marchés de la population mère	12	153829632
	%	66,67%	71,90%
2017	Marchés audités	9	145 820 826
	Marchés de la population mère	13	169544832
	%	69,23%	86,01%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés par l'AC sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	3	1	0	2	0
2	DC	5	1	0	4	0
Total général		8	2	0	6	0
%		100%	25,00%	75,00%		

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de l'AC sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	3	1	1	1	0
2	DC	6	3	3	0	0
Total général		9	4	4	1	0
%		100%	44,44%	55,56%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la commune d'Agbangnizoun. Conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOO	66356396	3	66356396	3	100,00%	100,00%
	Demande de Cotation	87473236	9	44251738	5	50,59%	55,56%
	Total général	153829632	12	110608134	8	71,90%	66,67%
2017	AOO	74172150	3	74172150	3	100,00%	100,00%
	Demande de Cotation	95372682	10	71648676	6	75,12%	60,00%
	Total général	169544832	13	145820826	9	86,01%	69,23%

Commentaire :

➤ **Gestion 2016**

Il est à observer que l'appel d'offres ouvert et la demande de cotation sont les deux modes de passation utilisés au titre de la gestion 2016. En termes de valeur, la demande de cotation est le mode de passation le plus usité dans la population primaire (56,86 % de la population primaire) ; par contre, l'appel d'offres ouvert est le mode le plus utilisé dans l'échantillon (59,99% de l'échantillon). En termes de volume, la demande de cotation est le mode prépondérant aussi bien dans la population primaire (75%) que dans l'échantillon (62,5%)

Par ailleurs, l'échantillon d'audit de conformité représente en volume (66,67%) et en valeur (71,90%) de la population primaire.

➤ **Gestion 2017**

Tout comme dans la gestion 2016, la demande de cotation et l'appel d'offres ouvert sont les deux modes utilisés au cours de la gestion 2017.

En termes de valeur, la demande de cotation est le mode de passation le plus usité dans la population primaire (56,25 % de la population primaire) ; par contre, l'appel d'offres ouvert est le mode le plus utilisé dans l'échantillon (50,87% de l'échantillon). En termes de volume, la demande de cotation est le mode prépondérant aussi bien dans la population primaire (76,92%) que dans l'échantillon (66,67%).

Par ailleurs, l'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire 69,23% en volume et 86,01 % en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Fournitures	4599938	2	4599938	2	100,00%	100,00%
	Travaux	149229694	10	106008196	6	71,04%	60,00%
	Total général	153829632	12	110608134	8	71,90%	66,67%
	Travaux	169544832	13	145820826	9	86,01%	69,23%
	Total général	169544832	13	145820826	9	86,01%	69,23%

Commentaire :

➤ **Gestion 2016**

Nous observons dans la distribution que deux (2) types de marché sont représentés à savoir : les marchés de fourniture et les marchés de travaux.

Les marchés de travaux sont les plus courants tant en termes de valeur qu'en termes de volume et aussi bien dans la population primaire (97,01% de la valeur de la population primaire ; 83,33% du volume de la population primaire) que dans l'échantillon (95,84% de la valeur de l'échantillon ; 75% du volume de l'échantillon)

➤ **Gestion 2017**

Le seul type de marché auquel l'AC a recours est le marché de travaux

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillons d'audit de conformité

➤ **Gestion 2016**

N°	Référence	Objet	Type Marché	Mode de passation	Attributaire	Montant
1	Contrat de marché N°002/MC-AGZ/SG-ST	Aménagement de la voie d'accès et du site de la carrière de sable de Tanvé	Travaux	Demande de Cotation	ETS WEKEDEME ET FILS	5 000 000
2	Contrat de marché N°003/MC-AGZ/SG-ST	Construction d'un module de trois salles de classe muni de bureau et magasin à l'EPP de Sinwé Zoungoudo D	Travaux	Demande de Cotation	ETS HORWIL	17 325 900
3	Contrat de marché N°001/MC-AGZ/SG-ST	Fourniture de mobiliers scolaires au profit de l'EPP de Sinwé Zoungoudo D	Fournitures	Demande de Cotation	ETS DEO GRACIAS LE PÈRE	2 299 938
4	Contrat de marché N°004/MC-AGZ/SG-ST	Construction d'un module de trois salles de classe muni de bureau et magasin à l'EPP d'Agbangnizoun Centre D, Arrondissement d'Agbangnizoun Centre	Travaux	Demande de Cotation	E/SE HORWIL	17 325 900
5	Contrat de marché N°12B/12/MC-AGZ/SG/SPRM P/SAE/ST	Fourniture de mobiliers scolaires au profit de l'EPP d'Agbangnizoun D	Fournitures	Demande de Cotation	E/SE KEGNONOU ET FILS	2 300 000
6	Contrat de marché N°006/MC-AGZ/SG-ST	Construction d'un module de quatre boutiques de charcuterie plus toilette dans le marché central d'Agbangnizoun	Travaux	Appel d'Offre Ouvert	E/SE EDAF	16 856 694
7	Contrat de marché N°005/MC-AGZ/SG-ST	Travaux de réalisation de la clôture du centre de santé communal d'Agbangnizoun	Travaux	Appel d'Offre Ouvert	E/SE AKOUE TOLIN	29 999 682
8	Contrat N°12B/0011/MC-AGZ/SG/SPRM P/SAF/ST	Construction d'un magasin de stockage dans le marché central d'Agbangnizoun	Travaux	Appel d'Offre Ouvert	ETS WEKEDEME ET FILS	19 500 020
TOTAL						110 608 134

Gestion 2017

N°	Référence	Objet	Type de Marché	Mode de passation	Attributaire	Montant
1	Avenant N°01 au contrat de marché N°12B/0001/MC-AGZ/SG/SPRMP/SAF/ST	Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP d'Adanhondjigon Quartier, Arrondissement d'Adanhondjigon	Travaux	Demande de Cotation	ETS LE RESSICITE SERVICES	17 399 816
2	Avenant N°01 au contrat N°008/MC-AGZ/SG/SPRMP/SAF/ST	Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP DE MAMOUEDE, Arrondissement de TANVE	Travaux	Demande de Cotation	ETS AGUIS	15 881 100
3	Avenant N°001 au contrat N°12B/0010/MC-AGZ/SG/SPRMP/SAF/ST	Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP DE AKPEHO SEME QUARTIER, Arrondissement DE AGBANGNIZOUN CENTRE	Travaux	Demande de Cotation	CARC BTP	17 468 130
4	Contrat N°12B/002/MC-AGZ/SG-SAF/ST	Construction de deux modules de quatre (04) boutiques à la maison des jeunes d'Agbangnizoun	Travaux	Appel d'Offre Ouvert	ADJ LA MISERICORDE	28 326 072
5	Contrat N°12B/007/MC-AGZ/SG-SAF/ST	Réalisation du mur de séparation entre la Mairie et la Recette Perception provisoire de la Commune	Travaux	Demande de Cotation	ETS GOUVENI ET FILS	2 989 530
6	Contrat N°12B/012/MC-AGZ/SG-SAF/ST	Réfection du logement infirmier pour le Major central au CS AGBANGNIZOUN	Travaux	Demande de Cotation	ETS AIZONOU ET FILS	10 910 411
7	Contrat N°12B/015/MC-AGZ/SG-SAF/ST	Assainissement du marché central d'Agbangnizoun	Travaux	Demande de Cotation	ETS ALA ET FILS	6 999 689
8	Contrat N°12B/016/MC-AGZ/SG-SAF/ST	Réfection du dispensaire isolé avec équipement en panneau solaire et réalisation d'un forage mécanique au CS AKODEBAKOU	Travaux	Appel d'Offre Ouvert	ETS LE CADUCEE	20 847 589
9	Contrat N°12B/017/MC-AGZ/SG-SAF/ST	Construction du bureau de l'Arrondissement de Zoungoudo	Travaux	Appel d'Offre Ouvert	ETS OASIS INTERPRISE	24 998 489
TOTAL						145 820 826

Tous les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs. Par conséquent, la mission n'a pas d'observation à faire

Commentaire :➤ **Gestion 2016**

Tous les huit (08) marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs comme en témoigne le tableau ci-dessus.

Ces huit (08) marchés ont été passés au terme de huit (8) procédures distinctes comme en témoigne la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	3	3
2	DC	5	5
	Total général	8	8

➤ **Gestion 2017**

Tous les neuf (9) marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs comme on peut le constater dans le tableau de répartition des marchés par types ci-dessus.

Ces neuf (9) marchés ont été passés au terme de neuf (9) procédures distinctes comme en témoigne la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	3	3
2	DC	6	6
	Total général	9	9

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C6)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK					RAS
2	Conformité	C2						
3	Organisation et fonctionnement	C3	OK					RAS
4		C4	OK					RAS
5		C5						
6		C6	KO					Le système d'archivage reste à améliorer. Le local des archives relatives au marchés publics existant déjà, le besoin d'un archiviste professionnel est la difficulté essentielle à résoudre par la commune.
7		C7	OK					
8		C8	KO					Les décisions d'attribution ne sont pas publiées
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditables collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	87,18%	91,41%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation (Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)

Pour les gestions budgétaires 2016 et 2017 auditées, il a été observé que les Plans de Passation des Marchés ont été élaborés par la PRMP de la commune d'Agnagnizoun. Ces PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus. Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé :

➤ Au titre de 2016 :

Pour 6 marchés sur les 8 audités, le délai moyen de passation des marchés s'évalue à 152 jours.

Ce délai calculé est anormalement long au regard du délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

Au titre de 2017 :

Pour 6 marchés sur les 9 marchés audités le délai moyen s'évalue à 85 jours.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est satisfaisant et témoigne du souci de l'AC de procéder à la signature des marchés dans le délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en **annexe 4**

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèces, les demandes de cotation passées en revue sont en majorité des marchés de travaux qui ne figurent pas dans les repertoires des prix de référence 2016 & 2017.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

➤ **Gestion 2016**

Observations générales :

La mission a noté de façon générale pour tous les marchés passés par Appel d'offres ouvert soumis à notre appréciation, le défaut de publication du procès-verbal d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive comme le recommandent les articles 84 et 93 du Code des Marchés Publics.

Observations spécifiques :

1. Marché n°006/MC-AGZ/SG-ST du 21/04/2016, relatif aux travaux de construction d'un module de quatre boutiques de charcuterie plus toilette dans le marché central d'Agbangnizoun, attribué à l'entreprise EDAF pour un montant TTC de 16.856.694 FCFA, financement : PSDCC-Communes

Pièces manquantes :

- Preuve de notification du marché approuvé

Les points forts (forces) relevés

- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- La mission a relevé le défaut d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres et le défaut d'inscription du marché dans le PPM au titre de 2016

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité en raison du défaut d'inscription du marché dans le plan de passation des marchés de 2016 (article 20 de la loi 2009-02 du 07 Août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin).

2. Marché n°005/MC-AGZ/SG-ST, relatif aux travaux de réalisation de la clôture du centre de santé communal d'Agbangnizoun, attribué à l'entreprise AKOUEPOLIN pour un montant TTC de 29.999.682 FCFA. Financement : FADeC non affecté 2016

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM au titre de 2016

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité en raison du défaut d'inscription du marché dans le plan de passation des marchés de 2016 (article 20 de la loi 2009-02 du 07 Août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin).

3. Marché n°12B/0011/MC-AGZ/SG/SPRMP/SAF/ST, relatif aux travaux construction d'un magasin de stockage dans le marché central d'Agbangnizoun, attribué à l'entreprise WEKEDEME ET FILS pour un montant TTC de 19.500.020 FCFA. Financement : FADeC non affecté

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM au titre de 2016
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est régulière sous réserve des non-conformités ci-dessus mentionnés dans la section observation générale.

➤ **Gestion 2017**

Observations générales :

La mission a noté de façon générale pour tous les marchés passés par Appel d'offres ouvert soumis à notre appréciation, le défaut de publication de l'avis d'attribution définitive comme le recommandent les articles 84 et 93 du Code des Marchés Publics.

Observations spécifiques :

- 4- Marché n°12B/002/MC-AGZ/SG-SAF/ST du 13/09/2017, relatif aux travaux de construction de deux modules de quatre (04) boutiques à la maison des jeunes d'Agbangnizoun, attribué à l'entreprise ADJ LA MISERICORDE pour un montant TTC de 28.326.072 FCFA ; Financement : FADEC.

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le plan prévisionnel de passation des marchés au titre de 2017 ;
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- La mission a relevé pour ce marché que le délai imparti pour la remise des offres est inférieur à trente jours (07/06/2017 au 29/06/2017)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière en raison de la non-conformité ci-dessus mentionnée (article 60 de la loi 2009-02 du 07 Août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin)

- 5- Marché n°12B/016/MC-AGZ/SG-SAF/ST du 20/10/2017, relatif à la réalisation des travaux de réfection du dispensaire isolé avec équipement en panneau solaire et réalisation d'un forage mécanique au CS AKODEBAKOU, attribué à l'établissement LE CADUCEE pour un montant TTC de 20.847.589 FCFA. Financement : FADeC affecté 2017

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM au titre de 2017
- Délai de remise des offres inférieur à trente jours (05/07/2017 au 31/07/2017)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité en raison du défaut d'inscription du marché dans le plan de passation des marchés de 2017 (article 20 de la loi 2009-02 du 07 Août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin).

- 6- Marché n°12B/017/MC-AGZ/SG-SAF/ST du 16/11/2017, relatif aux travaux de construction du bureau de l'Arrondissement de Zougoudo, attribué à l'établissement OASIS INTERPRISE pour un montant TTC de 24.998.489 FCFA. Financement : FADeC

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM au titre de 2017
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- La mission a constaté pour ce marché que les opérations d'évaluation et d'analyse des offres ont lieu le 18/09/2017 alors que la date limite de dépôt des offres est fixée au 31/08/2017

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de la non-conformité relative à l'inobservation du délai d'évaluation et d'analyse des offres ci-dessus

décrite (Article 3 du décret n° 2014-551 du 24 septembre 2014 fixant les délais impartis aux organes de passation des marchés publics et délégations de service public)

PROCEDURES DE DEMANDE DE COTATION

➤ Gestion 2016

- 7- Marché n°002/MC-AGZ/SG-ST du 18/01/2016, relatif aux travaux d'aménagement de la voie d'accès et du site de la carrière de sable de Tanvè, attribué à l'établissement WEKEDEME ET FILS pour un montant TTC de 5.000.000 FCFA. Financement : FADeC non affecté 2015

Pièces manquantes :

- Preuve d'approbation
- Preuve de notification du marché approuvé

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM au titre de 2016
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserves des pièces manquantes ci-dessus citées.

- 8- Marché n°003/MC-AGZ/SG-ST du 21/04/2016, relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles de classe muni de bureau et magasin à l'EPP de Sinwé Zoungoudo D, attribué à l'établissement HORWIL pour un montant TTC de 17.325.900 FCFA. Financement : FADeC Affecté MEMP Investissement

Pièces manquantes :

- Preuve de notification du marché approuvé

Les points forts (forces) relevés

- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'Inscription du marché dans le PPM au titre de 2016
- Signature du contrat hors délai de validité des offres
- Défaut d'information aux soumissionnaires non retenus

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité en raison du défaut d'inscription du marché dans le plan de passation des marchés de 2016 (article 20 de la loi 2009-02 du 07 Août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin).

- 9- Marché n° 001/MC-AGZ/SG-ST du 25/03/2016, relatif à la fourniture de mobiliers scolaires au profit de l'EPP de Sinwé Zoungoudo D, attribué à l'établissement DEO GRACIAS LE PÈRE pour un montant TTC de 2.299.938 FCFA. Financement : FADeC Affecté/ MEMP Investissement
- 10- Marché n°004/MC-AGZ/SG-ST du 21/04/2016, relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles de classe muni de bureau et magasin à l'EPP d'Agbangnizoun Centre D, Arrondissement d'Agbangnizoun Centre, attribué à l'entreprise HORWIL pour un montant TTC de 17.325.900 FCFA. Financement : FADeC / Participation communautaire
- 11- Marché n° 12B/12/MC-AGZ/SG/SPRMP/SAF/ST, relatif à la Fourniture de mobiliers scolaires au profit de l'EPP d'Agbangnizoun D, attribué à l'entreprise KEGNONOU ET FILS pour un montant TTC de 2.300.000 FCFA. Financement : FADeC Affecté MEMP

Pièces manquantes :

- Preuves d'approbation des marchés
- Preuves de notification du marché approuvé

Les points forts (forces) relevés

- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'Inscription des marchés dans le PPM au titre de 2016
- Défaut d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres
- Signature des marchés intervenue hors délai de validité des offres

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité en raison du défaut d'inscription du marché dans le plan de passation des marchés de 2016 (article 20 de la loi 2009-02 du 07 Août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin).

➤ **Gestion 2017**

- 12- Marché n°12B/0001/MC-AGZ/SG/SPRMP/SAF/ST du 14/04/2017, relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP d'Adanhondjigon Quartier, Arrondissement d'Adanhondjigon, attribué à l'établissement LE RESSICITE SERVICES pour un montant TTC de 17.399.816 FCFA. Financement : FADeC

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM au titre de 2017
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- La signature du marché est intervenue le 14/04/2017 alors que la date limite de dépôt des offres est fixée au 07/10/2010

- Incohérence entre la date d'attribution provisoire (07/10/2016) et la date de validation du PV d'attribution provisoire par la CCMP (13/07/2016)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière en raison de la non-conformité relative à l'inobservation du délai de validité des offres ci-dessus décrite (article 91 de la loi 2009-02 du 07 Août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin)

- 13- Marché n° 008/MC-AGZ/SG/SPRMP/SAF/ST du 02/09/2016, relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP DE MAMOUE, Arrondissement de TANVE, attribué à l'établissement AGUIS pour un montant TTC de 15.881.100 FCFA. Financement : FADeC
- 14- Marché n°12B/0010/MC-AGZ/SG/SPRMP/SAF/ST du 26/09/2016, relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP DE AKPEHO SEME QUARTIER, Arrondissement d'Agbangnizoun Centre, attribué à l'entreprise CARC BTP pour un montant TTC de 17.468.130 FCFA. Financement : FADeC/Participation communautaire

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés dans la PPM au titre de 2017
- Obtention des avis de non objection de la CCMP les attributions provisoires.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Délai de remise des offres inférieur à 5 jours (27/06/2016 au 28/06/2016)

Conclusion :

Les procédures ayant conduit à l'attribution de ces marchés sont irrégulières en raison de la non-conformité ci-dessus mentionnée (Article 3 du décret n° 2014-551 du 24 septembre 2014 fixant les délais impartis aux organes de passation des marchés publics et délégations de service public)

- 15- Marché n° 12B/007/MC-AGZ/SG-SAF/ST du 13/09/2017, relatif aux travaux de réalisation du mur de séparation entre la Mairie et la Recette Perception provisoire de la Commune, attribué à l'établissement GOUVENI ET FILS pour un montant TTC de 2.989.530 FCFA ; financement : FADeC affecté

Pièces manquantes :

- Lettre d'invitation à soumissionner,
- Preuve d'approbation du marché

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM au titre de 2017,
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus citée.

- 16- Marché n° 12B/012/MC-AGZ/SG-SAF/ST, relatif aux travaux de réfection du logement infirmier pour le Major central au CS AGBANGNIZOUN, attribué à l'établissement AIZONOU ET FILS pour un montant TTC de 10.910.411 FCFA ; financement : FADeC

Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM au titre de 2017
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière.

- 17- Marché n°12B/015/MC-AGZ/SG-SAF/ST du 20/10/2017, relatif au Suivi et contrôle des travaux d'assainissement du marché central d'Agbangnizoun, attribué à l'établissement ALA ET FILS pour un montant TTC de 6.999.689 FCFA. Financement : Budget communal, FADeC

Pièces manquantes :

- Lettre d'invitation à soumissionner
- Preuve d'approbation du marché
- Preuve de notification du marché approuvé

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM au titre de 2017
- Obtention de l'avis de non objection de la CCMP sur le procès-verbal d'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'Inscription du marché dans le PPM au titre de 2017

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est régulière sous réserve des pièces manquantes ci-dessus citées.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Sur l'exécution financière, l'équipe d'audit a relevé que plusieurs marchés ne sont pas exécutés dans le délai contractuel prévu. Cependant, nous n'avons pas non plus obtenu les preuves d'une application de pénalité de retard telle que prévue au contrat

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-

conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défaillante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux**

moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00		OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	-		OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	0,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE_ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,80		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,80.

Au regard des actes des différents organes, nous pouvons dire qu'il y a une mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics et que l'autorité contractante n'a pas rencontré de difficultés dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ **Gestion 2016**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	8	8	6	75%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	5	5	0	N/A	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	12	12	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	5	5	0	N/A	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	3	3	3	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	8	8	4	50%		Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	8	8	N/A	N/A	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				22,50%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				87,18%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_ REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				26%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 26%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	9	9	1	11%		Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR, entente directe)	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	3	3	0	0%		Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	6	6	0	N/A	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	9	9	4	44%	délai minimum de remise non respecté pour les DC et AOO	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	3	3	0	0%		Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	6	6	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	6	6	0	N/A	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	3	3	3	100%	non publication des PV d'attribution provisoire	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	9	9	1	11%		Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	9	9	N/A	N/A	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				16,67%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				91,41%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_ REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				18%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 18%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non- conformités constatées (b)	% de non- conformités (c) =(b/a) *100	Commentaires
		Demandés	Audités (a)			
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE						
1	Garantie de soumission	0	0	0	0%	RAS
2	Garantie de bonne exécution	17	17	0	0%	RAS
3	Ordre de service	17	17	0	NA	RAS
4	Avenant: autorisation	0	0	0	NA	RAS
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS
6	Avance de démarrage: garantie	0	0	0	NA	RAS
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS
8	Dossier d'exécution	17	10	8	80%	Délai d'exécution non respecté
	MOYENNE				80%	

Conclusion : Le taux de non-conformité est égal à 80 %.

L'autorité contractante n'a pas respecté les dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	DOSSA Pascal	SG Mairie
2	AWELE Charlotte	Membre SPRMP/SP
3	AMATA Damien	C/SPDL
4	HOUNLELOU Franck	C/SADE-CST
5	KEKE Rogatien	Membre SPRMP

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017

Nom de l'Autorité Contractante : COMMUNE DE AGBANGNIZOUN

Date de tenue de la séance de restitution : 15 janvier 2020

Heure de démarrage : 18h 52 mn

Heure de fin : 19h 27 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

- Plans de passation des marchés publics au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017
- Les actes de nomination des membres des organes de passation (PRMP, CPMP, CCMP, SPRMP) au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 ;
- Les rapports d'activités du SPRMP au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

- Actes de mise en place des organes de passation (CPMP, CCMP, SPRMP)
- Rapports d'activités des organes de passation (CPMP, CCMP) au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante.

Organes	Actes
PRMP	Arrêté n° 4B/34/MC-AGZ/SG-SA du 17/09/2015 portant désignation et attributions de la PRMP
Secrétariat PRMP	- Arrêté n° 4B/37/MC-AGZ/SG-SA du 28/09/2015 portant nomination et attributions du Secrétaire de la Personne Responsable des Marchés Publics de la commune d'Agbangnizoun - Arrêté n° 4B/46/MC-AGZ/SG-SA du 29/08/2016 portant composition du Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (SPRMP) de la commune d'Agbangnizoun
CPMP	- Arrêtés n° 4B/31/MC-AGZ/SG-SA du 17/09/2015 et n° 4B/67/MC-AGZ/SG-SA du 29/12/2016 portant nomination des membres de la Commission de Passation des Marchés Publics de la commune d'Agbangnizoun

[Signature]

BEC SARL

CCMP	- Arrêtés n° 4B/33/MC-AGZ/SG-SA et 4B/32/MC-AGZ/SG-SA du 17/09/2015 et 4B/43/MC-AGZ/SG-SA du 25/08/2016 portant nomination du CCMP et des membres de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la commune d'Agbangnizoun
------	--

- ✓ Diverses formations reçues par l'AC dont celles assurées par l'ARMP et le CeFAL.
- ✓ Existence d'un espace approprié pour l'archivage de la documentation relative aux marchés publics

Constat 2 : Faiblesse

Besoin d'un archiviste professionnel pour rangement et classement des pièces des marchés publics.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné suivant l'approche des risques et conformément aux critères d'échantillonnage un volume de huit (08) marchés pour une valeur totale de cent dix millions six cent huit mille cent trente-quatre (110.608.134) FCFA pour l'exercice 2016, et un volume de neuf (09) marchés pour une valeur totale de cent quarante-cinq millions huit cent-vingt mille huit cent vingt-six (145.820.826) FCFA pour l'exercice 2017.

La revue de conformité de ces marchés appelle les observations suivantes :

Forces :

- Respect du délai légal d'attente
- Obtention de l'ANO de la CCMP

Faiblesses

- Défaut de publication des avis d'attribution provisoire et définitive ;
- Non-respect du délai de remise des offres (Exemple : marché n° 12B/016/MC-AGZ/SG-SAF/ST du 20/10/17 relatif aux travaux de réfection du dispensaire isolé avec équipement en panneau solaire et réalisation d'un forage mécanique au CS Akodébakou)
- Non-respect du délai d'évaluation et d'analyse des offres par endroit (exemple : marché n° 12B/017/MC AGZ/SG-SAF/ST du 16/11/2017 relatif aux travaux de construction du bureau de l'arrondissement de Zoungoudo)
- Non-respect du délai de validité des offres par endroit (exemple : Marché n° 12B/0001/MC-AGZ/SG/SPRMP/SAF/ST du 14/04/2017 relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles avec bureau et magasin à l'EPP Adanhondjigon)
- Défaut d'inscription de plusieurs marchés dans les PPM (Exemple : marché n° 4B/N001/MC-AGZ/SG-ST du 25/03/16 relatif à la fourniture de mobiliers scolaires au profit de l'EPP de Sinwé Zoungoudo)

3.3. Sur les plaintes

Nous n'avons connaissance d'aucune plainte des soumissionnaires auprès de l'AC, ni de recours de soumissionnaires formulé contre l'AC au niveau de l'ARMP.

3.4. Sur l'exécution financière

Sur l'exécution, l'équipe d'audit a relevé que plusieurs marchés ne sont pas exécutés dans le délai contractuel prévu. Nous n'avons pas non plus obtenu les preuves d'une application de pénalité de retard telle que prévue au contrat. Tel est le cas du marché n°12B/007/MC-AGZ/SG-ST du 13/09/17 relatif aux travaux de réalisation du mur de séparation entre la mairie et la recette perception provisoire de la commune)

BEC SARL

3.5. Divers

Les différents représentants de l'AC présents à la séance de restitution ont reconnu les différentes faiblesses sus relevées et ont promis s'améliorer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à la satisfaction de tous à 19 h 27 min.

Fait à Agbangnizoun, le 15 janvier 2020

Pour Bec Sarl


Tanguy MAFFON
chef de mission

Pour l'autorité contractante

SG/Marine

Pascal DOSSA
Membre SPRLP

Charlotte AXIELE
C/SPDL-Marine,

Damien ATIATA

KEKE ROGATION

Francis HOUNKELON

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

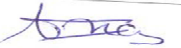
AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 -2017

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : **COMMUNE AGBANGNIZOUN**

15/01/2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	MAFFON Tanguy	chef de mission/BEC SARL	96 00 31 77 bec - sep @ yahoo. fr	
2	ADOUTO V. Francis	Auditeur BEC SARL	66 76 31 12	
3	AHOGNIDJE Narcisse	Auditeur BEC SARL	96 09 08 41	
4	BOSSA Pascal	SG/Mairie AGBANIZOUN	67 03 11 81 / 97 62 20 61	
5	AWELE Charlotte	Membre SPRHR/SG Maire AG2	padels@yahoo.fr 96 33 00 13 / 94 65 55 09	
6	AMATA Damien	C/SPDL-Mairie AG2	awele.charlotte@yahoo.fr 97.55.27.80	
7	HOUNLELOU Jeanck	C/SADE - C/ST	amatadamien@yahoo.fr 97 39 74 05	

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

8	KEKE ROGATIE	monte du SPRIV	63 23 17 0 2	
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				

ANNEXE 3 : Tableaux d'exhaustivité

➤ Gestion 2016

A00

		DAO			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution						Contractualisation				Nbre de cellules contenant une valeur	Total	%	% Global
N° d'ordre	Marchés (N° & Intitulé)	2			3			4						5							
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction d'un module de quatre boutiques de charcuterie plus toilette dans le marché central d'Agbangnizoun	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	13	15	87%	86,67%
2	Travaux de réalisation de la clôture du centre de santé communal d'Agbangnizoun	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	13	15	87%	
3	Construction d'un magasin de stockage dans le marché central d'Agbangnizoun	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	13	15	87%	

Demande de cotation

		Demande de cotation			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution						Contractualisation				Nbre de cellules contenant une valeur	Total	%	% Global
N° d'ordre	Marchés (N° & Intitulé)	2			3			4						5							
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Aménagement de la voie d'accès et du site de la carrière de sable de Tanvè	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	o	N/A	12	13	92%	87,69%
2	Construction d'un module de trois salles de classe muni de bureau et magasin à l'EPP de Sinwé Zoungoudo D	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	o	N/A	12	13	92%	
3	Fourniture de mobiliers scolaires au profit de l'EPP de Sinwé Zoungoudo D	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	o	N/A	1	o	N/A	11	13	85%	
4	Construction d'un module de trois salles de classe muni de bureau et magasin à l'EPP d'Agbangnizoun Centre D, Arrondissement d'Agbangnizoun Centre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	o	N/A	1	o	N/A	11	13	85%	
5	Fourniture de mobiliers scolaires au profit de l'EPP d'Aqbangnizoun D	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	o	N/A	1	o	N/A	11	13	85%	

Gestion 2017

AOO

		DAO			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution						Contractualisation				Nbre de cellules conten ant une valeur	Total	%	% Global
N° d'ordre	Marchés (N° & Intitulé)	2			3			4						5							
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction de deux modules de quatre (04) boutiques à la maison des jeunes d'Agbangnizoun	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	13	15	86,67%	86,67%
2	Réfection du dispensaire isolé avec équipement en panneau solaire et réalisation d'un forage mécanique au CS AKODEBAKOU	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	13	15	86,67%	
3	Construction du bureau de l'Arrondissement de Zoungoudo	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	13	15	86,67%	

Demande de cotation

		Demande de cotation			Réception & ouverture des offres			Analyse, Evaluation des offres & Attribution						Contractualisation				Nbre de cellules contenant une valeur	Total	%	% Global
N° d'ordre	Marchés (N° & Intitulé)	2			3			4						5							
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP d'Adanhondjigon Quartier, Arrondissement d'Adanhondjigon	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	13	13	100%	96,15%
2	Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP DE MAMOUE, Arrondissement de TANVE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	13	13	100%	
3	Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP DE AKPEHO SEME QUARTIER, Arrondissement DE AGBAGNIZOUN CENTRE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	13	13	100%	
4	Réalisation du mur de séparation entre la Mairie et la Recette Perception provisoire de la Commune	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	12	13	92%	
5	Réfection du logement infirmier pour le Major central au CS AGBANGNIZOUN	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	13	13	100%	
6	Assainissement du marché central d'Agbangnizoun	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	0	N/A	11	13	85%	

Légende

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

Légende :

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Tableau de détermination du délai moyen de passation**➤ Gestion 2016**

N°	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total	Observations
	Intitulés du marché						
1	Aménagement de la voie d'accès et du site de la carrière de sable de Tanvè	14	0	42	indisponible	56	RAS
2	Construction d'un module de trois salles de classe muni de bureau et magasin à l'EPP de Sinwé Zoungoudo D	30	0	146	104	280	délais anormalement longs
3	Fourniture de mobiliers scolaires au profit de l'EPP de Sinwé Zoungoudo D	15	0	101	indisponible	116	
4	Construction d'un module de trois salles de classe muni de bureau et magasin à l'EPP d'Agbangnizoun Centre D, Arrondissement d'Agbangnizoun Centre	30	0	146	104	280	
5	Fourniture de mobiliers scolaires au profit de l'EPP d'Agbangnizoun D	15	0	338	indisponible	353	
6	Construction d'un module de quatre boutiques de charcuterie plus toilette dans le marché central d'Agbangnizoun	25	0	139	48	212	
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						912	
Volume de marchés concernés (pertinents)						6	
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						152	

➤ Gestion 2017

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total	Observations
	Intitulés du marché						
1	Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP DE MAMOUE, Arrondissement de TANVE	1	13	53	12	79	RAS
2	Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP d'Adanhondjigon Quartier, Arrondissement d'Adanhondjigon	9	0	189	137	335	Délais anormalement longs
3	Construction d'un module de trois salles de classe avec bureau et magasin à l'EPP DE AKPEHO SEME QUARTIER, Arrondissement DE AGBAGNIZOUN CENTRE	1	13	77	indisponible	91	
4	Construction de deux modules de quatre (04) boutiques à la maison des jeunes d'Agbangnizoun	22	14	62	20	118	
5	Réfection du dispensaire isolé avec équipement en panneau solaire et réalisation d'un forage mécanique au CS AKODEBAKOU	26	14	67	13	120	
6	Construction du bureau de l'Arrondissement de Zoungoudo	34	13	59	8	114	
Délai global						778	
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						508	
Volume de marchés concernés (pertinents)						6	
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						85	